

Haut fonctionnaire de défense

Arrêté du 30 avril 2002 modifiant et complétant l'arrêté du 16 décembre 1996 portant désignation des autorités qualifiées en matière de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

NOR : EQU00210070A

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense et notamment son titre III ;
Vu le décret n° 80-243 du 3 avril 1980 relatif aux attributions des hauts fonctionnaires de défense, modifié par le décret n° 86-446 du 14 mars 1986 ;
Vu l'instruction générale interministérielle n° 900/SGDN/SSD/DR du 20 juillet 1993 sur la sécurité des systèmes d'information qui font l'objet d'une classification de défense pour eux-mêmes ou pour les informations traitées ;
Vu la recommandation n° 901/DISSI/SCSSI du 2 mars 1994 pour la protection des systèmes d'information traitant des informations sensibles non classifiées de défense ;
Vu l'arrêté du 12 juillet 1996, modifié et complété par les arrêtés du 16 décembre 1996, du 6 avril 1998, du 4 novembre 1998, du 2 août 1999, du 7 janvier 2000, du 3 janvier 2001, du 22 juin 2001, du 11 septembre 2001, 26 novembre 2001 et du 11 mars 2002, portant désignation des autorités qualifiées en matière de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme ;
Sur proposition du haut fonctionnaire de défense,
Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 12 juillet 1996 susvisé est modifié et complété comme suit.
Sont désignés en qualité d'autorité qualifiée en matière de sécurité des systèmes d'information :

B. - Services déconcentrés
*Pour les directions régionales de l'équipement,
directions départementales*

Pour la direction régionale de l'équipement Picardie, direction départementale de l'équipement de la Somme : M. Gérard (Paul), ingénieur en chef des ponts et chaussées, en remplacement de M. Harle (Denis).

Pour la direction régionale de l'équipement Centre, direction départementale de l'équipement du Loiret : M. Vanhooydonck (Dominique), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Granier (Luc).

Pour les directions départementales de l'équipement

Pour la direction départementale des Alpes-Maritimes : M. Le Corre (Jacques), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Tapadinhas (Laurent).

Pour la direction départementale de la Manche : M. Turbil (Jean-François), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Delebarre (Xavier).

Pour la direction départementale du Haut-Rhin (à compter du 2 mai 2002) : M. Montrieul (Stéphane), contractuel, en remplacement de M. Gamet (Christophe).

Pour la direction départementale de la Haute-Savoie : M. Bernier (Pascal), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Redon (Jean-Pierre).

Pour la direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement : Mme Deana-Côté (Marie-Aimée), administratrice civile.

Réseau technique et réseau formation

Pour le centre interrégional de formation professionnelle de Rouen (à compter du 2 mai 2002) : Mme Aupierre (Dominique), contractuelle.

C. - Etablissements publics
et organismes rattachés

Pour le Conseil national des transports : Mme Chartrain (Catherine), contractuelle.

Article 2

Cet arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par délégation :

*Le haut fonctionnaire de
défense,*

B. Grange